



Saclay Citoyen
Groupe d'action juridique
citoyen et associatif
du plateau de Saclay et des vallées

Jouy en Josas, le 13 janvier 2019

Lettre ouverte à

Monsieur le préfet de la région Ile de France
5 rue Leblanc
75015 Paris

Objet : plateau de Saclay : demande de moratoire sur la zone de Corbeville

À la suite de notre rencontre le 7 janvier 2019 avec Monsieur le préfet de d'Essonne, et à sa demande, nous vous adressons un document de synthèse portant sur nos constats relatifs à l'absence de concertation, notre analyse de la situation et nos propositions.

En effet si nous regrettons de ne pas avoir été associés dès le début aux travaux de l'instance de pilotage mise en place dans le cadre de votre mission d'actualisation du schéma stratégique de l'OIN Paris-Saclay en notre qualité de citoyens « *locaux pertinents et engagés* », il nous apparaît nécessaire de vous faire part, avant la remise de votre rapport, de nos demandes pressantes relatives d'une part à la zone de Corbeville, d'autre part à l'amélioration des transports du quotidien.

Monsieur le préfet de l'Essonne nous a indiqué qu'il informerait de nos demandes les parties prenantes, chacune à son niveau de compétence. Nous souhaitons que vous puissiez appuyer auprès du Premier ministre notre demande de moratoire, dont vous pourrez trouver copie ci-jointe.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout échange et vous prions de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Saclay Citoyen

Personne à contacter :

Claudine Parayre, 41 rue Kurzenne, 78350 Jouy en Josas.

claudineparayre@orange.fr – 06 86 23 45 41

Liste des associations et collectifs :

Amap-Jardins de Cérès <http://www.lesjardinsdeceres.net/>

Amis de la Vallée de la Bièvre <http://www.bievre.org>

Citoyens Actifs et Solidaires - Orsay <http://casorsay.canalblog.com/>

Collectif Moulon 2020 <https://moulon2020.jimdo.com/>

France Nature Environnement -Ile de France <http://fne-idf.fr/>

Jouy Ecologie <https://jouyecologie.jimdo.com/>

Terres Fertiles- SCI <http://terresfertiles.com/>

Union des Amis du Parc Naturel Régional de la haute vallée de Chevreuse <http://amis-parc-chevreuse.org/>

Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay- Collectif OIN Saclay
<http://www.colos.info/>

Copies à

Monsieur le préfet de l'Essonne

Monsieur le préfet des Yvelines

Avenir du territoire « plateau de Saclay et vallées »

Avis et propositions de Saclay Citoyen sur la concertation, la zone de Corbeville, les mobilités.

1. Un constat : le refus total de concertation avec les habitants et les associations - le refus de prendre en compte leurs avis et observations

Habitants et associations ont porté dès l'origine des propositions visant notamment à améliorer la concertation et le maintien des terres agricoles et espaces naturels dans le cadre de la loi du Grand Paris. Nous avons participé à la quarantaine d'enquêtes publiques et produit de nombreux documents de propositions. Plusieurs constats s'imposent :

- l'absence de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet contrairement aux dispositions réglementaires qui rendaient obligatoire cette saisine, en raison du coût de l'opération. À noter que dans sa décision du 7 octobre 2015, la CNDP a souligné la pertinence de cette demande ;

- l'absence de concertation est soulignée par la commission d'enquête portant sur le contrat de développement territorial Paris Saclay Territoire sud (CDT), qui avait recommandé « *de renforcer substantiellement la concertation* », recommandation restée sans effet ;

- les avis des contributeurs aux enquêtes publiques sont même détournés. En témoigne le travail de réexamen mené par les associations portant sur les 4 481 contributions à l'enquête publique de 2016 sur le projet de ligne 18 : 753 contributions (soit 17%) ont été considérées, à tort, par la commission d'enquête comme « sans avis » (blanc, non défini ou carrément oubliés), 1 141 contributions (soit 25%) ont été « dénaturées » par la commission (c'est-à-dire indûment classées en favorable/défavorable ou non défini). À l'issue du retraitement des 4 481 contributions, on constate que 70,2% des 4 219 contributeurs qui ont exprimé un avis, contestent l'utilité publique du projet de métro ligne 18 ;

- notre expertise n'est pas prise en compte : ainsi le débat organisé en novembre 2018 conjointement avec quatre communes du plateau de Saclay avait permis de faire un diagnostic chiffré sur les besoins réels de transport du territoire permettant d'aboutir à des propositions concrètes ; ces études statistiques portant sur l'ensemble du territoire ont été ignorées par les décideurs ;

- plus récemment, sur le projet concernant la zone de Corbeville : deux réunions dites de « concertation » ont été organisées en octobre 2018 au cours desquelles, l'EPAPS a indiqué que le projet se fera quoi qu'il en soit. Ces réunions ont été particulièrement houleuses car la population a exprimé un fort mécontentement vis-à-vis du procédé et à l'encontre du projet lui-même ;

- le récent arrêté interpréfectoral portant autorisation environnementale pour le projet de création de la ligne 18 ne tient même pas compte de l'avis de la commission d'enquête préalable à cette autorisation : en effet son avis donné en septembre 2018, est assorti d'une réserve importante « *pour étudier la mise en souterrain de la partie aérienne prévue entre Saclay et Magny-les-Hameaux afin d'en améliorer l'impact environnemental et d'en examiner l'acceptabilité des conditions économiques en vue de modifier cette partie du tracé* », réserve non prise en compte par cet arrêté.

À noter enfin que différents recours ont été engagés par plusieurs associations (associations du plateau de Saclay et des vallées, une association départementale, une association régionale, une association nationale s'est également impliquée dans une saisine au niveau européen).

À aucun moment il n'a été possible de débattre de la pertinence du projet de cluster alors que si l'on observe les tendances mondiales, cette opération de concentration de la recherche et des universités au milieu des champs est aujourd'hui dépassée. De plus, nous estimons que l'absence de réflexion globale sur les zones d'activités est une erreur manifeste : revitaliser la zone de Courtaboeuf, mutualiser les compétences des personnels et des entreprises de Courtaboeuf avec les activités de Saclay aurait dû être une priorité absolue dans une vision globale d'aménagement du territoire.

2. Analyse et propositions : zone de Corbeville, mobilités, ZPNAF

2.1 Un moratoire pour l'aménagement de la zone de Corbeville

Le projet de l'EPAPS entasse déjà des milliers d'enseignants, chercheurs, étudiants, et bientôt de nouveaux habitants, sur les bords est et ouest du plateau de Saclay. Après des dommages environnementaux massifs, la circulation automobile et les transports publics sont congestionnés, avec des conséquences importantes : pollution de l'air, pollution sonore, risques d'inondations, accumulation de déchets etc.

Pourtant l'EPAPS continue-t-il toujours dans le même sens et veut lancer un nouveau programme d'urbanisation sur la zone de Corbeville, portant sur plus de 90 hectares, dont une large proportion de terres céréalières de qualité exceptionnelle.

Le CDT signé en 2013 entre les élus locaux et l'État prévoyait 1400 logements, transformés désormais en 3500 à 4000 logements. Ainsi, on joue à l'apprenti sorcier au regard de la saturation actuelle de la zone.

Est-il besoin de rappeler le rôle des terres agricoles et végétalisées en zone périurbaine pour assurer la relocalisation de notre alimentation, la séquestration du carbone atmosphérique, la protection de la biodiversité, la régulation des événements climatiques extrêmes, la rétention des eaux de ruissellement, la dépollution de l'atmosphère ?

Est-il besoin de rappeler que AgroParisTech en déménageant sur le plateau de Saclay passera de 380 hectares à ... 24 hectares de terrains expérimentaux de proximité ?

Est-il besoin de rappeler que l'urbanisation de la zone de Corbeville porterait principalement sur les terres agricoles et non sur les terrains industriels autrefois occupés par Thalès qui serait transformésen parc urbain ?

Pour toutes ces raisons nous demandons un moratoire sur la zone de Corbeville, permettant d'examiner d'autres projets en cohérence avec les enjeux actuels d'aménagement du territoire.

2.2 Des améliorations immédiates des mobilités

Nous ne voulons pas attendre l'asphyxie. Nos propositions sont réalistes, économes, d'un coût sans commune mesure avec celui du métro, rapidement réalisables dans des délais compatibles avec le planning d'implantation des établissements. Nos solutions préservent l'environnement, l'activité agricole. Elles répondent aux besoins de transports de proximité, identifiés par les habitants et ceux qui viennent y travailler. En effet, les études font apparaître l'absence de flux significatifs entre le bassin d'emploi de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines et celui d'Antony/Massy/Saclay/Les Ulis, d'où un besoin inexistant d'un grand axe de transit traversant le plateau de Saclay. Le tracé de la ligne 18 prend en écharpe ou tangente les champs et est perpendiculaire aux principaux flux de déplacement, d'où la faiblesse des prévisions de fréquentation.

En revanche, il est très urgent d'améliorer les transports du quotidien :

- rénover le RER B : à ce stade l'État ne met aucune priorité entre les différents projets du Grand Paris express entretenant ainsi une concurrence de mauvais aloi pour disposer des moyens nécessairement limités. **Nous demandons que l'État mette une priorité absolue pour améliorer le matériel et accélérer la rénovation du RER B.**
- des liaisons nord sud : il est anormal que le téléphérique plateau-vallée ne soit pas en phase de réalisation depuis mi-2015 date à laquelle le STIF s'était déclaré favorable au lancement d'une étude de faisabilité. **Nous demandons une expertise indépendante sur la réalisation rapide du téléphérique, qui devrait concerner également la zone de Courtaboeuf afin de la désenclaver.**
- mettre en place un circuit d'expérimentation, par exemple sur le campus universitaire, pour tester des systèmes de mobilité innovants (CarLina, Supraways) susceptibles de résoudre l'épineux problème de la desserte de proximité dans les territoires périurbains.
- **réaliser impérativement le transport en commun en site propre (TCSP) de Massy jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines**, plutôt que le doublement de la RD36, qui entraînerait le bouclage *de facto* de la Francilienne (A12-RD36-RN118-A19), aggravant la saturation de la RN118.
- prolonger le tram train Évry-Massy-Versailles vers St Quentin-en-Yvelines.

La ligne 18 n'est pas une solution à nos problèmes de mobilité ; non rentable, elle n'a pour but que d'amorcer l'urbanisation massive du plateau de Saclay, comme prévu dans le projet initial présenté par Christian Blanc en 2008.

2.3 La protection de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay.

À plusieurs reprises nous avons constaté des attaques au périmètre de la ZPNAF. La charte de novembre 2018 comporte une anomalie, voire irrégularité dans sa rédaction « si des terres agricoles devaient changer d'usage, il serait alors nécessaire d'identifier une parcelle en ZPNAF de même surface en compensation » alors qu'un décret détermine les parcelles.

Aussi nous vous rappelons nos demandes :

- **création d'une instance indépendante de gestion et de contrôle de la ZPNAF** ; il est anormal que les parties prenantes (notamment EPAPS, Société du Grand Paris, Communauté Paris-Saclay) fassent partie du comité de pilotage ;
- **en attendant la création de cette instance, saisine systématique des commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.**